



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Environnement Forêt
Sécurité Routière

Unité Biodiversité Développement
Durable et Nature

Dossier suivi par : Nathalie
CAMPAGNE-LANDRI

☎ : 04.68.51.95.40.
☎ : 04.68.51.95.95.
✉ : nathalie.campagne
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le

21 JUL. 2014

ARRETE PREFECTORAL n° 2014202-0005
portant agrément au titre de la protection de
l'environnement dans un cadre géographique
départemental du
Centre Catalan d'Etudes pour l'Agronomie
Méditerranéenne et l'Environnement

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 141-1 ; R. 141-1 à 141-20 ;

Vu le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes ou fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu la demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, présentée par M. Robert Garidou le 29 janvier 2014 ;

Vu l'avis réputé favorable de M. le Procureur général près la Cour d'Appel de Montpellier suite à la consultation du 7 février 2014 ;

Vu l'avis favorable de M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon du 23 mai 2014 ;

Considérant que les conditions de la demande d'agrément de l'Association « Centre Catalan d'Etudes pour l'Agronomie Méditerranéenne et l'Environnement » répondent aux textes susvisés, que ses actions sont conséquentes et ont un lien direct avec la protection de l'environnement dans le département des Pyrénées-Orientales, en particulier pour ce qui concerne la biodiversité ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ⇒INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇒COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1 : Agrément

L'Association « Centre Catalan d'Etudes pour l'Agronomie Méditerranéenne et l'Environnement » dont le siège se situe Mas Roussillon 66140 Canet en Roussillon est agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre géographique du département des Pyrénées-Orientales ;

ARTICLE 2 : Durée de l'agrément

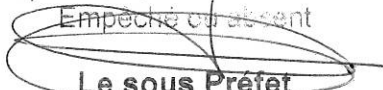
Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa date de publication. Il est renouvelable six mois au moins avant la date d'expiration de l'agrément en cours de validité.

ARTICLE 3 : Obligations annuelles

Chaque année, l'Association « Centre Catalan d'Etudes pour l'Agronomie Méditerranéenne et l'Environnement » devra adresser à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales (Service Environnement Forêt Sécurité Routière – Unité Biodiversité Développement Durable et Nature) son rapport moral et son rapport financier.

ARTICLE 4 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, publié sur le site internet des services de l'Etat et notifié au président de l'Association « Centre Catalan d'Etudes pour l'Agronomie Méditerranéenne et l'Environnement ».

Pour le Préfet et par Délégation
et pour Le Secrétaire Général
Empêché ou absent

Le sous Préfet
Mireille BOSSY